



Délibération D2024_025

Mise en place du CIA

L'an deux mille vingt-quatre, le seize-mai à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 14

En exercice : 14

Présents : 8

Procuration : 3

Date de convocation
06/05/2024

Présents : DECRUY Marie-Hélène, EXCOFFIER Lionel, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, MUGNIER Joseph, NOVO-PEREZ Laurence, SAXOD Mélanie

Représentés :

DUBOUCHET Philippe donne pouvoir à SAXOD Mélanie,
DUPRAZ Philippe donne pouvoir à MUGNIER Joseph,
EXCOFFIER Yves donne pouvoir à LAVOREL Joëlle,

Excusé(s) :

KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie-Hélène

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L 712-1, L. 714-4 à L. 714-13 ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé des deux parts suivantes :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;

- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat ;

Considérant que lorsque les services de l'Etat servant de référence bénéficient d'une indemnité servie en deux parts, il appartient à l'organe délibérant de déterminer les plafonds applicables à chacune de ces parts et d'en fixer les critères sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la mise en place du CIA ainsi que les grilles d'évaluations et les bases financières.

Fait à VERS, Le 16 mai 2024

Le Maire, Joëlle LAVOREL

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text "Mairie de Vers" and "Vers" in a circular arrangement around a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.



VERS

BASE DU CIA

Catégorie	Base RIFSEEP	Taux	Montant annuel	Montant mensuel
A4/B1	14 000.00 €	12.00%	1 680.00 €	140.00 €
A5/B2/C1	9 500.00 €	12.00%	1 140.00 €	95.00 €
B3/C2	7 400.00 €	12.00%	888.00 €	74.00 €
C3	5 200.00 €	12.00%	624.00 €	52.00 €
C4	4 500.00 €	12.00%	540.00 €	45.00 €

Le Maire, Joëlle LAVOREL
Le 16 mai 2024





Encadrants/Non Encadrants

TotalTotal



CIA- Grille d'évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir- 2023

Encadrants/Non Encadrants

Qualités relationnelles					
Respect des valeurs du service public et des obligations professionnelles (réserve, discrétion, respect du secret professionnel, tenue, comportement...) Relationnel avec les interlocuteurs (élus, public, usagers, collègues, hiérarchie, partenaires professionnels...) Capacité à collaborer au collectif de travail/ au travail en transversalité/ à faire circuler l'information/ à coopérer avec les partenaires Qualité d'écoute et de dialogue/Empathie/Bienveillance/Capacité à instaurer une communication efficiente	0	1	2	2,5	
	0	1	2	2,5	
	0	1	2	2,5	
	0	1	2	2,5	
Total					

Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (cotation pour les encadrements uniquement)					
Capacité à déléguer, à superviser, coordonner et mobiliser une équipe (fixer les objectifs, organiser les moyens, identifier et valoriser les compétences, évaluer les résultats...) Capacité à prévenir, gérer et arbitrer les conflits Capacité à communiquer un savoir-faire, à développer et transmettre une compétence Capacité à prendre des décisions dans son périmètre/Autonomie/Capacité à être force de propositions	0	1	2	2,5	
	0	1	2	2,5	
	0	1	2	2,5	
	0	1	2	2,5	
Total					



VERS

CIA- Grille d'évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir- 2023

Encadrants/Non Encadrants

Evènements exceptionnels au cours de l'année	
Maximum 6 points supplémentaires – préciser l'évènement ou les évènements exceptionnels intervenus	
Total général	



VERS

CIA- Grille d'évaluation de l'engagement professionnel et de la manière de servir- 2023

Encadrants/Non Encadrants

Barème d'attribution individuelle du CIA des encadrants

De 0 à 4 points : 0 % du montant individuel de base

De 4,5 points à 10 points : 20 % du montant individuel de base

De 10,5 points à 16 points : 40 % du montant individuel de base

De 16,5 points à 22 points : 60 % du montant individuel de base

Barème d'attribution individuelle du CIA des non- encadrants

De 0 à 3 points : 0 % du montant individuel de base

De 3,5 points à 7,5 points : 20 % du montant individuel de base

De 8 points à 12 points : 40 % du montant individuel de base

De 12,5 points à 16,5 points : 60 % du montant individuel de base

De 22,5 points à 28 points : 80 % du montant individuel de base

De 28,5 points à 32 points : 100 % du montant individuel de base

De 32,5 points à 40 points : 110 % du montant individuel de base

De 40,5 points à 46 points : 120 % du montant individuel de base

De 17 points à 21 points : 80 % du montant individuel de base

De 21,5 points à 24 points : 100 % du montant individuel de base

De 24,5 points à 30 points : 110 % du montant individuel de base

De 30,5 points à 36 points : 120 % du montant individuel de base

Visa de l'agent

Visa du supérieur

Visa du Maire

Montant attribué pour 2021 après décision de l'autorité territoriale